

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 13 mars 2023

13/03 :Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Mohamed SABRI, Martine LARREGOLA, Rachel RIVAL, Pierre-Jean VILASI.

Absents excusés : Laurence MAURI (procuration à Marie-Lyne Expert), Jacky CROIBIER (procuration à Frédéric AUDIER) Cynthia Courrieu.

Secrétaire de séance: Pierre-Jean VILASI.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Délibération :

- **Embauche contrat Parcours Emploi Compétence (PEC).**

Divers

- **Préparation Budget**
 - **Travaux piscine**
 - **Point sur la mise en sécurité et abandon manifeste des maisons rue de la place.**
 - **Divers**
-

Conseil du 24/01/2023: RAS

Délibérations :

→ **Embauche contrat Parcours Emploi Compétence (PEC).**

Monsieur le Maire explique que compte tenu des tâches à effectuer pour l'entretien du village et des bâtiments communaux et en particulier pendant la période estivale, il y a lieu de recruter un employé.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, il propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 27 mars 2023.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Il propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil vote pour à l'unanimité des membres présents

Divers :

- **Préparation Budget :**

Suite à la réunion de la commission des finances, monsieur le Maire expose la proposition du budget primitif de 2023 qui reste encore à affiner.

➤ Travaux piscine :

Monsieur le Maire expose le problème de la fuite d'eau de la piscine, et signale qu'une entreprise est intervenue afin d'établir un diagnostic. Le coût des réparations n'est pas encore chiffré, mais il semblerait qu'il soit élevé, une demande de subvention est à étudier pour ces travaux.

➤ Point sur la mise en sécurité et abandon manifeste des maisons rue de la place.

Monsieur le Maire explique que la procédure de mise en sécurité est en cours Sur la parcelle AB151, nous attendons la fin des délais légaux afin de pouvoir commencer une procédure d'abandon manifeste, le but étant l'acquisition de celle-ci afin de la mettre en sécurité.

Concernant la parcelle AB 150, une procédure d'abandon manifeste est en cours, un rapport d'abandon manifeste ainsi qu'un procès-verbal provisoire d'abandon manifeste ont été établis.

Pour ces deux parcelles une estimation des domaines a été reçue.

➤ Location village vacance :

Monsieur le Maire fait la lecture de la confirmation du CCAS concernant la location estivale de l'espace de la Condamine.

➤ Ombrières parking :

Monsieur le Maire informe le conseil que ces travaux commenceront le 17 avril et devraient se terminer fin mai.

➤ Ombrières parking :

Monsieur le Maire fait la lecture du courrier de la Secrétaire Générale de la Préfecture, il informe le conseil d'un échange téléphonique avec elle et expose sa réponse écrite.

Monsieur le Maire fait également la lecture du nouveau courrier des opposants à ce projet et énonce sa réponse.

➤ Trou de biolot :

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le groupe Marcou proposant des loyers acquéreurs sur les futures habitations, à ce jour, la mairie est en attente d'une proposition écrite.

➤ Traitement des déchets verts :

Monsieur le Maire informe le conseil de la signature d'une convention avec le Covaldem afin de valoriser les déchets verts des usagers de la commune.

Il est prévu dans celle-ci qu'un conteneur provisoire soit mis à disposition des usagers afin qu'ils puissent déposer les déchets pouvant être broyés (branches de moins de 20cm de diamètres) et réutilisés par les usagers dans le paillage de leurs plantations.

Nous vous informons qu'un arrêté préfectoral portant sur la mise en place de mesures de restrictions provisoires des usages de l'eau liées à l'état de sécheresse a déjà été établi. Notre commune est en état de VIGILANCE, nous comptons sur votre civisme afin d'être vigilant sur vos consommations d'eau.

Nous vous rappelons que les chiens doivent être maintenus en laisse et que l'errance est interdite.